

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en
séance extraordinaire ce 14 avril 2020
par voie téléphonique.**

Sont présents à cette téléconférence : Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 16 avril 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Soumission de nouveau à la considération du conseil de la résolution numéro 2020-04-99
2. Dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 339 745 \$ pour la construction d'un bâtiment de services au Parc Versant du Lac
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2020-04-120

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Soumission de nouveau à la considération du conseil de la résolution numéro 2020-04-99

Tel que prévu à l'article 142 du Code municipal, la résolution numéro 2020-04-99 relative au contrat de construction d'un bâtiment de services au Parc Versant du Lac est soumise de nouveau à la considération du conseil :

2020-04-99

Bâtiment de services au Parc Versant du Lac

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres publiques pour la construction d'un bâtiment de services au Parc Versant du Lac;

Considérant que la municipalité a reçu 7 soumissions;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accorder le contrat pour la construction d'un bâtiment de services au Parc Versant du Lac à C.R.L. Construction inc. au montant de 287 253.54 \$ (taxes incluses) conditionnellement à l'approbation de la programmation de la TECQ 2019-2023 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à l'approbation du règlement d'emprunt pour lesdits travaux par les personnes habiles à voter (si requis) et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ont voté pour : 5 conseillers

Ont voté contre : 1 conseiller et le maire

La résolution numéro 2020-04-99 est donc adoptée à la majorité.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 339 745 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICES AU PARC VERSANT DU LAC

Monsieur Jean-Paul Pelletier, conseiller, par la présente :

- Dépose le projet de règlement numéro 2020-212 décrétant un emprunt de 339 745 \$ et une dépense de 339 745 \$ pour la construction d'un bâtiment de services au Parc Versant du Lac.

Aucune question.

2020-04-121

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la présente séance soit levée à 18 h 45. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.